

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20231020CM123 -

L'an deux mille vingt trois, le vingt octobre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 13 octobre 2023, s'est légalement réuni, dans la verrière de la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Ayant donné pouvoir :

Madame VILLOING a donné pouvoir à Madame JALLET  
Monsieur SIZARET a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT  
Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA  
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE  
Monsieur RUFFIOT-MONNIER a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE  
Madame HUROT a donné pouvoir à Monsieur MERCIER  
Madame PÉRIN a donné pouvoir à Monsieur FRADIN  
Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Absents ou excusés :

Monsieur FOULIARD, Madame PRIGENT, Monsieur OUARAB

***En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS***

Nombre de conseillers en exercice : 35      Transmis en Préfecture le 27/10/2023  
Publication le 27/10/2023

---

**20231020CM123 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets – exercice 2022**

Le code général des collectivités territoriales stipule que le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Chaque commune ayant transféré la compétence en matière de gestion des déchets à cet EPCI doit présenter ce rapport au conseil municipal qui en prend acte.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

*Le conseil municipal décide :*

*- de prendre acte du rapport 2022 sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets*

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-Jean de Braye, le 23 octobre 2023  
Pour le Maire - Conseillère départementale du  
Loiret et par délégation,  
L'adjointe déléguée à la communication et aux  
affaires générales



*Martin-Chabbert*

Corinne MARTIN-CHABBERT